

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

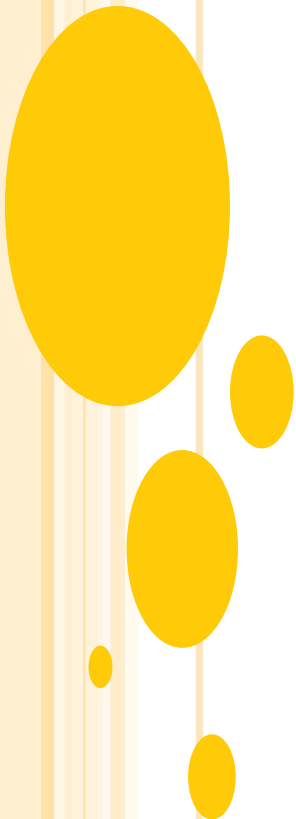
ID : 971-259710218-20240925-DEL_29_09_2024-DE



COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES-VERBAL

DU VENDREDI 26 JUILLET 2024





REUNION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi vingt-six juillet à dix heures neuf minutes, le Comité Social Territorial, placé auprès du Centre de Gestion pour les collectivités et établissements publics employant moins de cinquante agents, s'est réuni, au siège du Centre de Gestion à Basse-Terre, sous la **présidence de Monsieur GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel**.

Fin de la réunion le **vendredi vingt-six juillet à dix heures trente-quatre minutes**.

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Nombre de sièges : 04

Quorum : 50%

Membres présents : 03

ETAIENT EXCUSES

DOQUET-ROUSSAS Francine

Titulaire

ETAIENT PRESENTS

GALVANI Lucien

Titulaire

PRADEL Sara

Suppléante (avec voix délibérative)

GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel

Titulaire

COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Nombre de sièges : 05

Quorum : 50%

Membres présents : 03

ETAIENT EXCUSES

LIVIO-SEYTOR Lydia

Suppléante

ETAIENT PRESENTS

PINEAU Serge

Titulaire

GILLOT Joëlle

Titulaire

CIMIA Murielle

Titulaire

Conformément à l'article 81 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021,

Le secrétariat du comité social territorial était composé comme suit :

- Madame PRADEL Sara, Secrétaire,
- Madame CIMIA Murielle, Secrétaire-Adjoint,
- Monsieur MEDINA Mickel, Rédacteur principal de 2^e classe, Secrétaire assistant.



Comité Social Territorial du vendredi 26 juillet 2024

Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin

OBJET :

**Mise à jour de l'attribution du versement de la majoration de
40% de vie chère aux agents titulaires, stagiaires et non
titulaires**

Textes de références :

- Article L741-1 et L714-4 du Code général de la fonction publique
- Décret n°53-1266 du 22 décembre 1953 portant aménagement du régime de rémunération des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer

Après avoir invité chaque membre à prendre la parole, le Président procède au vote :

AVIS DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	AVIS DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
FAVORABLE A L'UNANIMITÉ	FAVORABLE A L'UNANIMITÉ



Le Président

GUSTAVE-DIT-DUFLO
Jean-Michel

La Secrétaire

PRADEL Sara

La Secrétaire-Adjointe

CIMIA Murielle



✓